

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving - Réception des soumissions:

COURRIEL:

GEN-QUE307Soumissions@CSC-SCC.GC.CA

(10MB maximum par courriel)

REQUEST FOR PROPOSAL

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT DOESN'T CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT - CE DOCUMENT NE COMPORTE PAS

D'EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Title — Sujet : Service d'entretien du système alarme incendie Fire alarm maintenance service

Solicitation No. — No. de l'invitation 21301-25-4546068

Solicitation Amendment No. — No. de Date : 14 décembre 2023 modification de l'invitation : 001 December 14, 2023

GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG

N/A

Solicitation Closes — L'invitation prend fin

at /à : 2 p.m. EST - 14h HNE

on / le: 18 janvier 2024 / January 18, 2024

F.O.B. — F.A.B.

Plant - Usine: Destination: X Other-Autre:

Address Enquiries to - Soumettre toutes questions à:

Karine Clément

Agente régionale, Approvisionnements et Contrats Contracting and Procurement Regional Officer

karine.clement@csc-scc.gc.ca

Telephone No. - No de Fax No. - No de télécopieur : téléphone:

514-235-8177

Destination of Services :

Destination des services:

Centre fédéral de formation site 6099

6099 boulevard Lévesque à Laval (Québec) H7C 1P1 et

Centre de la petite enfance des Câlins

6115 boulevard Lévesque Laval (Québec) H7C1N9

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Issuing Office - Bureau de distribution :

Correctional Service Canada (CSC) Service correctionnel du Canada (SCC) 250, Montée St-François Laval (Québec) H7C 1S5



La modification #001 à l'invitation est émise pour :

Le présent addenda # 001 est pour répondre aux questions posées par des soumissionnaires et modification de **ANNEXE B – Base de paiement proposée**.

Question #1: Quelle est la marque/model du panneau alarme incendie pour ces deux bâtiments.

Réponse #1: pour le 6099, la marque/fabricant est E.S.T., le modèle est EST-3. Pour la garderie CPE des câlins, la marque/fabricant est E.S.T., le modèle est EST-1 2Z6

Question #2: Annexe B: les prix fermes que nous devons introduire pour les inspections sont-ils des prix annuels ou demandez-vous le prix total pour les deux années?

Réponse #2 : voir joint la nouvelle ANNEXE B - Base de paiement proposée- révision #1.

Question #3 :Annexe B : Je ne vois pas d'endroit où saisir les frais de déplacement ou de camion par appel de service. Serait-il possible de l'ajouter ?

Réponse #3 : non, car ils doivent être inclus dans son tarif horaire. Voir ce libellé à la demande de soumissions de l'annexe B.

SEULS les services rendus seront payés. Les taux horaires s'appliquent au temps de travail productif sur place. Les taux horaires ne s'appliquent pas aux temps de repas et/ou aux pauses non autorisées. Aucun surplus ne sera payé pour le temps de déplacement afin de se rendre sur le site. Les taux horaires incluent les frais de déplacement (s'il y a lieu) du personnel.

Frais et dépenses :

SEULS les services facturés selon les taux soumis ci-dessus seront payés. Les taux soumis incluent TOUT ce qui est nécessaire à l'exécution des travaux, conformément aux services attendus et décrits à l'annexe A, Énoncé des travaux. Cela comprend, entre autres : les frais et dépenses d'administration, le profit, le transport de la main-d'œuvre, de l'équipement et du matériel et/ou tout autre frais nécessaire à la prestation des services.

1.. Modification de ANNEXE B - Base de paiement proposée

Retirer: ANNEXE B - Base de paiement proposée dans sa totalité, et

Insérer : la nouvelle ANNEXE B - Base de paiement proposée - Révision 1 ci-jointe.

Toutes autres clauses et conditions demeurent inchangées.





ANNEXE B - Base de paiement proposée - Révision 1

Période du contrat

L'entrepreneur sera payé en fonction de la base de paiement suivante pour les travaux réalisés dans le cadre du présent contrat.

En ce qui concerne la prestation des services décrits à l'Annexe A - Énoncé des travaux, l'entrepreneur sera payé le taux quotidien ferme tout inclus ci-dessous dans le cadre du présent contrat, taxes applicables en sus.

SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DU SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE

Période ferme 1 année : Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Il est convenu entre sa Majesté le Roi et l'Entrepreneur que le tableau ci-après est le « Tableau des prix unitaires pour le contrat ».

ITEM	DESCRIPTION	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ ESTIMATIVE	PRIX ESTIMATIF
Α.	1 00 00 100 100				
A.1	Inspection complète du système d'alarme incendie pour l'établissement CFF 6099 tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	\$	1	\$
A.2	Inspection complète du système d'alarme incendie pour l'établissement CFF 6099 tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	\$	1	\$
A.3	Inspection complète du système d'alarme incendie pour le Centre petite enfance des Câlins (CPE) tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	\$	1	\$
A.4	Inspection complète du système d'alarme incendie pour le Centre petite enfance des Câlins (CPE) tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	\$	1	\$
B.	Partie variable				
B.1	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h59.	Heures	\$	160	\$
B.2	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 17h00 à 7h59	Heures	\$	32	\$
В3	Tarif horaire pour les appels de service fin de semaines et jours fériés	Heures	\$	32	\$
B.4	Tarif horaire pour les travaux dits en urgence , l'entrepreneur doit débuter les travaux dans un délai maximal de vingt- quatre (24) heures à la suite d'un appel de services.	Heures	\$	32	\$
C.	Pièces et matériel		ı		
C.1	La fourniture de matériaux, de pièces, d'équipements ou de services connexes sera facturé au SCC au prix coûtant avec une majoration de %.	%	%	30 000.00 \$	\$
	GRAND TOTAL ESTIMATIF				

Taux horaires :

SEULS les services rendus seront payés. Les taux horaires s'appliquent au temps de travail productif sur place. Les taux horaires ne s'appliquent pas aux temps de repas et/ou aux pauses non autorisées. Aucun surplus ne sera payé pour le temps de déplacement afin de se rendre sur le site. Les taux horaires incluent les frais de déplacement (s'il y a lieu) du personnel.

Frais et dépenses :SEULS les services facturés selon les taux soumis ci-dessus seront payés. Les taux soumis incluent TOUT ce qui est nécessaire à l'exécution des travaux, conformément aux services attendus et décrits à l'annexe A, Énoncé des travaux. Cela comprend, entre autres : les frais et dépenses d'administration, le profit, le transport de la main-d'œuvre, de l'équipement et du matériel et/ou tout autre frais nécessaire à la prestation des services.





SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DU SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE

Période ferme 2 année : Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Il est convenu entre sa Majesté le Roi et l'Entrepreneur que le tableau ci-après est le « Tableau des prix unitaires pour le contrat ».

ITEM	DESCRIPTION	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ ESTIMATIVE	PRIX ESTIMATIF
A.	1 0.0 0.0 1011110				
A.1	Inspection complète du système d'alarme incendie pour l'établissement CFF 6099 tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	\$	1	\$
A.2	Inspection complète du système d'alarme incendie pour l'établissement CFF 6099 tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	\$	1	\$
A.3	Inspection complète du système d'alarme incendie pour le Centre petite enfance des Câlins (CPE) tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	\$	1	\$
A.4	Inspection complète du système d'alarme incendie pour le Centre petite enfance des Câlins (CPE) tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	\$	1	\$
В.	Partie variable				
B.1	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h59.	Heures	\$	160	\$
B.2	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 17h00 à 7h59	Heures	\$	32	\$
В3	Tarif horaire pour les appels de service fin de semaines et jours fériés	Heures	\$	32	\$
B.4	Tarif horaire pour les travaux dits en urgence , l'entrepreneur doit débuter les travaux dans un délai maximal de vingt- quatre (24) heures à la suite d'un appel de services.	Heures	\$	32	\$
C.					
C.1	La fourniture de matériaux, de pièces, d'équipements ou de services connexes sera facturé au SCC au prix coûtant avec une majoration de %.	%	%	30 000.00 \$	\$
GRAND TOTAL ESTIMATIF:					\$

Taux horaires :

SEULS les services rendus seront payés. Les taux horaires s'appliquent au temps de travail productif sur place. Les taux horaires ne s'appliquent pas aux temps de repas et/ou aux pauses non autorisées. Aucun surplus ne sera payé pour le temps de déplacement afin de se rendre sur le site. Les taux horaires incluent les frais de déplacement (s'il y a lieu) du personnel.

Frais et dépenses :

SEULS les services facturés selon les taux soumis ci-dessus seront payés. Les taux soumis incluent TOUT ce qui est nécessaire à l'exécution des travaux, conformément aux services attendus et décrits à l'annexe A, Énoncé des travaux. Cela comprend, entre autres : les frais et dépenses d'administration, le profit, le transport de la main-d'œuvre, de l'équipement et du matériel et/ou tout autre frais nécessaire à la prestation des services.





2. Options de prolongation de la période du contrat

Sous réserve d'exercer l'option de prolonger la période du contrat, conformément à l'article 4. Durée du contrat du contrat initial, Options de prolongation du contrat, l'entrepreneur sera payé le taux journalier ferme tout inclus, d'après le tableau suivant, taxes applicables en sus, pour effectuer tous les travaux et services exigés relativement à la prolongation du contrat.

L'entrepreneur doit informer le chargé de projet lorsqu'il atteint 75 % des limites financières du contrat. Ces renseignements financiers peuvent également être exigés, sur demande, par le chargé de projet.

SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DU SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE

Option #1: Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Il est convenu entre sa Majesté le Roi et l'Entrepreneur que le tableau ci-après est le « Tableau des prix unitaires pour le contrat ».

ITEM	DESCRIPTION	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ ESTIMATIVE	PRIX ESTIMATIF	
Α.	Partie ferme					
A.1	Inspection complète du système d'alarme incendie pour l'établissement CFF 6099 tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	\$	1	\$	
A.2	Inspection complète du système d'alarme incendie pour le Centre petite enfance des Câlins (CPE) tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	\$	1	\$	
B.	Partie variable					
B.1	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h59.	Heures	\$	80	\$	
B.2	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 17h00 à 7h59	Heures	\$	16	\$	
В3	Tarif horaire pour les appels de service fin de semaines et jours fériés	Heures	\$	16	\$	
B.4	Tarif horaire pour les travaux dits en urgence , l'entrepreneur doit débuter les travaux dans un délai maximal de vingt- quatre (24) heures à la suite d'un appel de services.	Heures	\$	16	\$	
C.	C. Pièces et matériel					
C.1	La fourniture de matériaux, de pièces, d'équipements ou de services connexes sera facturé au SCC au prix coûtant avec une majoration de %.	%	%	15 000.00 \$	\$	
	GRAND TOTAL ESTIMATIF:					

Taux horaires :

SEULS les services rendus seront payés. Les taux horaires s'appliquent au temps de travail productif sur place. Les taux horaires ne s'appliquent pas aux temps de repas et/ou aux pauses non autorisées. Aucun surplus ne sera payé pour le temps de déplacement afin de se rendre sur le site. Les taux horaires incluent les frais de déplacement (s'il y a lieu) du personnel.

Frais et dépenses :

SEULS les services facturés selon les taux soumis ci-dessus seront payés. Les taux soumis incluent TOUT ce qui est nécessaire à l'exécution des travaux, conformément aux services attendus et décrits à l'annexe A, Énoncé des travaux. Cela comprend, entre autres : les frais et dépenses d'administration, le profit, le transport de la main-d'œuvre, de l'équipement et du matériel et/ou tout autre frais nécessaire à la prestation des services.





SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DU SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE Option #2: Du 1er avril 2027 au 31 mars 2028

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Il est convenu entre sa Majesté le Roi et l'Entrepreneur que le tableau ci-après est le « Tableau des prix unitaires pour le contrat ».

ITEM	DESCRIPTION	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ ESTIMATIVE	PRIX ESTIMATIF
Α.	Partie ferme				
A.1	Inspection complète du système d'alarme incendie pour l'établissement CFF 6099 tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	\$	1	\$
A.2	Inspection complète du système d'alarme incendie pour le Centre petite enfance des Câlins (CPE) tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	\$	1	\$
В.	Partie variable				
B.1	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h59.	Heures	\$	80	\$
B.2	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 17h00 à 7h59	Heures	\$	16	\$
В3	Tarif horaire pour les appels de service fin de semaines et jours fériés	Heures	\$	16	\$
B.4	Tarif horaire pour les travaux dits en urgence , l'entrepreneur doit débuter les travaux dans un délai maximal de vingt- quatre (24) heures à la suite d'un appel de services.	Heures	\$	16	\$
C. Pièces et matériel					
C.1	La fourniture de matériaux, de pièces, d'équipements ou de services connexes sera facturé au SCC au prix coûtant avec une majoration de %.	%	%	15 000.00 \$	\$
GRAND TOTAL ESTIMATIF:					\$

Taux horaires:

SEULS les services rendus seront payés. Les taux horaires s'appliquent au temps de travail productif sur place. Les taux horaires ne s'appliquent pas aux temps de repas et/ou aux pauses non autorisées. Aucun surplus ne sera payé pour le temps de déplacement afin de se rendre sur le site. Les taux horaires incluent les frais de déplacement (s'il y a lieu) du personnel.

Frais et dépenses :

SEULS les services facturés selon les taux soumis ci-dessus seront payés. Les taux soumis incluent TOUT ce qui est nécessaire à l'exécution des travaux, conformément aux services attendus et décrits à l'annexe A, Énoncé des travaux. Cela comprend, entre autres : les frais et dépenses d'administration, le profit, le transport de la main-d'œuvre, de l'équipement et du matériel et/ou tout autre frais nécessaire à la prestation des services.

2. Taxes applicables

- Dans le contrat, tous les prix et toutes les sommes ne comprennent pas les taxes applicables à moins d'indication contraire. Les taxes applicables s'ajoutent au prix mentionné et seront payées par le Canada.
- Le montant estimé des taxes applicables de « À insérer à l'attribution du contrat » \$ est compris dans le coût total estimé qui figure à la page 1 du présent contrat. Dans la mesure où elles s'appliquent, les taxes seront comprises dans toutes les factures et dans toutes les demandes d'acomptes à titre d'article distinct. Tous les articles détaxés ou exemptés, ou auxquels les taxes ne s'appliquent pas, devront apparaître ainsi sur toutes les factures. L'entrepreneur accepte de verser à l'Agence du revenu du Canada (ARC) le montant des taxes applicables acquittées ou exigibles.



3. Paiement électronique de factures - soumission (à compléter par le soumissionnaire)

Le Canada demande que les soumissionnaires remplissent l'option 1 ou 2 ci-dessous :

1. () Les instruments de paiement électronique seront acceptés pour le paiement des factures.
Les instruments de paiement électronique suivants sont acceptés :
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international).

2. () Les instruments de paiement électronique ne seront pas acceptés pour le paiement des factures.

Le soumissionnaire n'est pas obligé d'accepter les paiements effectués à l'aide d'instruments de paiement électronique.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.



Solicitation Amendment #001 is issued for:

This addendum # 001 is to answer questions asked by bidders and modification **ANNEX B – Proposed Basis** of **Payment**.

Question #1: What and the brand/model of the fire alarm panel for these two buildings?

Réponse #1: For the 6099, the brand/manufacturer is E.S.T., the model is EST-3. For the Cuddles CPE daycare, the brand/manufacturer is E.S.T., the model is EST-1 2Z6.

Question #2: Annex B: Are the firm prices we have to submit for inspections annual prices or are you asking for the total price for both years?

Réponse #2 : See attached the new ANNEX B - Proposed Basis of Payment - revision #1.

Question #3: Annex B: I don't see a place to enter travel or truck costs per service call. Would it be possible to add it?

Réponse #3 : no, because they must be included in your hourly rate. See this wording in the solicitation Annex B.

Hourly rates:

ONLY services rendered will be paid for. Hourly rates apply to on-site productive work time. Hourly rates do not apply to meal times and/or unauthorized breaks. No payment shall be made for travel time to the site. The hourly rates include travel costs for staff, if applicable.

Fees and expenses:

ONLY those services invoiced at the above bid rates shall be paid. Bid rates include EVERYTHING that is necessary to perform the work in accordance with expected services, in accordance with the services rendered and described in Annex A, Statement of Work. This includes, among other things: administrative fees and expenses; profit; transportation of labour, equipment and materials; and/or any other necessary service delivery expenses.

1. Modification ANNEX B - Proposed Basis of Payment

Delete: ANNEX B - Proposed Basis of Payment in this integrality, and

Insert: the following, new ANNEX B - Proposed Basis of Payment Revision 1 attached.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.





ANNEX B - Proposed Basis of Payment

1. Contract period

The Contractor will be paid in accordance with the following Basis of Payment for Work performed pursuant to this Contract.

For the provision of services as described in Annex A - Statement of Work, the Contractor will be paid the firm all inclusive daily rates below in the performance of this Contract, Applicable Taxes extra.

Fire alarm maintenance service

Firm period 1 year: April 1, 2024 au March 31, 2025

UNIT PRICE TABLE

It has been convened between her Majesty and the Contractor that the following table is the "Unite price table for the contract».

ITEM	DESCRIPTION	Unit of measurement	UNIT PRICE	ESTIMATED QUANTITIES	ESTIMATED PRICE	
D. I	Firm portion					
A.1	Complete inspection of the fire alarm system, for Institution FTC 6099 as described in Annex A - Statement of Work.	Fixed price per year	\$	1	\$	
A.2	Complete inspection of the fire alarm system, for Centre petite enfance des Câlins (CPE) as described in Annex A - Statement of Work.	Fixed price per year	\$	1	\$	
E. '	Variable portion					
B.1	Hourly rate for service calls from Monday to Friday, 8:00 a.m. to 4:59 p.m.	HR	\$	160	\$	
B.2	Hourly rate for service calls from Monday to Friday, 5:00 p.m. to 7:59 a.m	HR	\$	32	\$	
В3	Hourly rate for service calls on weekends and statutory holidays	HR	\$	32	\$	
B.4	Hourly rate for emergency work , for which the Contractor must start the work no later than twenty-four (24) hours following a service call.	HR	\$	32	\$	
F. 1	F. Parts and materials					
C.1	The supply of any other parts or materials will be invoiced to CSC at cost with a markup of %.	%	%	30 000.00 \$	\$	
ESTIMATED TOTAL COST:					\$	

Hourly rates:

ONLY services rendered will be paid for. Hourly rates apply to on-site productive work time. Hourly rates do not apply to meal times and/or unauthorized breaks. No payment shall be made for travel time to the site. The hourly rates include travel costs for staff, if applicable.

Fees and expenses:

ONLY those services invoiced at the above bid rates shall be paid. Bid rates include EVERYTHING that is necessary to perform the work in accordance with expected services, in accordance with the services rendered and described in Annex A, Statement of Work. This includes, among other things: administrative fees and expenses; profit; transportation of labour, equipment and materials; and/or any other necessary service delivery expenses.





Fire alarm maintenance service Firm period 2 year: April 1, 2025 au March 31, 2026

UNIT PRICE TABLE

It has been convened between her Majesty and the Contractor that the following table is the "Unite price table for the contract"

ITEM	DESCRIPTION	Unit of measurement	UNIT PRICE	ESTIMATED QUANTITIES	ESTIMATED PRICE	
Α.	Firm portion					
A.1	Complete inspection of the fire alarm system, for Institution FTC 6099 as described in Annex A - Statement of Work.	Fixed price per year	\$	1	\$	
A.2	Complete inspection of the fire alarm system, for Centre petite enfance des Câlins (CPE) as described in Annex A - Statement of Work.	Fixed price per year	\$	1	\$	
B.	Variable portion					
B.1	Hourly rate for service calls from Monday to Friday, 8:00 a.m. to 4:59 p.m.	HR	\$	160	\$	
B.2	Hourly rate for service calls from Monday to Friday, 5:00 p.m. to 7:59 a.m	HR	\$	32	\$	
В3	Hourly rate for service calls on weekends and statutory holidays	HR	\$	32	\$	
B.4	Hourly rate for emergency work , for which the Contractor must start the work no later than twenty-four (24) hours following a service call.	HR	\$	32	\$	
C.	C. Parts and materials					
C.1	The supply of any other parts or materials will be invoiced to CSC at cost with a markup of %.	%	%	30 000.00 \$	\$	
ESTIMATED TOTAL COST:					\$	

Hourly rates:

ONLY services rendered will be paid for. Hourly rates apply to on-site productive work time. Hourly rates do not apply to meal times and/or unauthorized breaks. No payment shall be made for travel time to the site. The hourly rates include travel costs for staff, if applicable.

Fees and expenses:

ONLY those services invoiced at the above bid rates shall be paid. Bid rates include EVERYTHING that is necessary to perform the work in accordance with expected services, in accordance with the services rendered and described in Annex A, Statement of Work. This includes, among other things: administrative fees and expenses; profit; transportation of labour, equipment and materials; and/or any other necessary service delivery expenses.

2.0 Options to Extend the Contract Period:

Subject to the exercise of the option to extend the Contract period in accordance with Article 4. Term of contract of the original contract, Options to Extend Contract, the Contractor will be paid the firm all inclusive Per Diem rate(s), in accordance with the following table, Applicable Taxes extra, to complete all Work and services required to be performed in relation to the Contract extension.





The Contractor must advise the Project Authority when 75% of the Contract's financial limitation is reached. This financial information can also be requested by the project Authority on an as-requested basis.

Fire alarm maintenance service Option #1 year: April 1, 2026 au March 31, 2027

UNIT PRICE TABLE

It has been convened between her Majesty and the Contractor that the following table is the "Unite price table for the contract"

ITEM	DESCRIPTION	Unit of measurement	UNIT PRICE	ESTIMATED QUANTITIES	ESTIMATED PRICE		
A.	A. Firm portion						
A.1	Complete inspection of the fire alarm system, for Institution FTC 6099 as described in Annex A - Statement of Work.	Fixed price per year	\$	1	\$		
A.2	Complete inspection of the fire alarm system, for Centre petite enfance des Câlins (CPE) as described in Annex A - Statement of Work.	Fixed price per year	\$	1	\$		
B.	Variable portion						
B.1	Hourly rate for service calls from Monday to Friday, 8:00 a.m. to 4:59 p.m.	HR	\$	80	\$		
B.2	Hourly rate for service calls from Monday to Friday, 5:00 p.m. to 7:59 a.m	HR	\$	16	\$		
В3	Hourly rate for service calls on weekends and statutory holidays	HR	\$	16	\$		
B.4	Hourly rate for emergency work , for which the Contractor must start the work no later than twenty-four (24) hours following a service call.	HR	\$	16	\$		
C.							
C.1	The supply of any other parts or materials will be invoiced to CSC at cost with a markup of %.	%	%	15 000.00 \$	\$		
ESTIMATED TOTAL COST:					\$		

Hourly rates:

ONLY services rendered will be paid for. Hourly rates apply to on-site productive work time. Hourly rates do not apply to meal times and/or unauthorized breaks. No payment shall be made for travel time to the site. The hourly rates include travel costs for staff, if applicable.

Fees and expenses:

ONLY those services invoiced at the above bid rates shall be paid. Bid rates include EVERYTHING that is necessary to perform the work in accordance with expected services, in accordance with the services rendered and described in Annex A, Statement of Work. This includes, among other things: administrative fees and expenses; profit; transportation of labour, equipment and materials; and/or any other necessary service delivery expenses.





Fire alarm maintenance service Option #2 year: April 1, 2027 au March 31, 2028

UNIT PRICE TABLE

It has been convened between her Majesty and the Contractor that the following table is the "Unite price table for the contract».

ITEM	DESCRIPTION	Unit of measurement	UNIT PRICE	ESTIMATED QUANTITIES	ESTIMATED PRICE	
A.	Firm portion					
A.1	Complete inspection of the fire alarm system, for Institution FTC 6099 as described in Annex A - Statement of Work.	Fixed price per year	\$	1	\$	
A.2	Complete inspection of the fire alarm system, for Centre petite enfance des Câlins (CPE) as described in Annex A - Statement of Work.	Fixed price per year	\$	1	\$	
В.	Variable portion					
B.1	Hourly rate for service calls from Monday to Friday, 8:00 a.m. to 4:59 p.m.	HR	\$	80	\$	
B.2	Hourly rate for service calls from Monday to Friday, 5:00 p.m. to 7:59 a.m	HR	\$	16	\$	
В3	Hourly rate for service calls on weekends and statutory holidays	HR	\$	16	\$	
B.4	Hourly rate for emergency work , for which the Contractor must start the work no later than twenty-four (24) hours following a service call.	HR	\$	16	\$	
C.	C. Parts and materials					
C.1	The supply of any other parts or materials will be invoiced to CSC at cost with a markup of %.	%	%	15 000.00 \$	\$	
	ESTIMATED TOTAL COST:					

Hourly rates:

ONLY services rendered will be paid for. Hourly rates apply to on-site productive work time. Hourly rates do not apply to meal times and/or unauthorized breaks. No payment shall be made for travel time to the site. The hourly rates include travel costs for staff, if applicable.

Fees and expenses:

ONLY those services invoiced at the above bid rates shall be paid. Bid rates include EVERYTHING that is necessary to perform the work in accordance with expected services, in accordance with the services rendered and described in Annex A, Statement of Work. This includes, among other things: administrative fees and expenses; profit; transportation of labour, equipment and materials; and/or any other necessary service delivery expenses.

3.0 **Applicable Taxes**

- (c) All prices and amounts of money in the contract are exclusive of Applicable Taxes, unless otherwise indicated. Applicable Taxes are extra to the price herein and will be paid by Canada.
- (d) The estimated Applicable Taxes of \$ To Be Inserted at Contract Award are included in the total estimated cost shown on page 1 of this Contract. The estimated Applicable Taxes will be incorporated into all invoices and progress claims and shown as a separate item on invoices and progress claims. All items that are zero-



rated, exempt, or to which taxes do not apply, are to be identified as such on all invoices. The Contractor agrees to remit to Canada Revenue Agency (CRA) any amounts of Applicable Taxes paid or due.

4.0 Electronic Payment of Invoices – Bid (To be completed by Bidder)

Canada requests that Bidders complete option 1 or 2 below:

1. () Electronic Payment Instruments will be accepted for payment of invoices.

The following Electronic Payment Instrument(s) are accepted:

- () MasterCard Acquisition Card;
- () Direct Deposit (Domestic and International).
- 2.() Electronic Payment Instruments will not be accepted for payment of invoices.

The Bidder is not obligated to accept payment by Electronic Payment Instruments.

Acceptance of Electronic Payment Instruments will not be considered as an evaluation criterion.